

COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 DECEMBRE 2023 A 19 H

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

Date de convocation : 08/12/2023

- A. ZAMBUJO (procuration à J. DUVAL)
- F. MALLET-MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- C. REWUCKI (procuration à C. CARIAT)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- V. GONZALVO, excusée

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

La séance du Conseil s'est déroulée dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Jean-Claude MAZAUDIER.

Le Compte-rendu du 30 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

---oooOOOooo---

La séance commence par la présentation du PADD, dont le compte rendu est joint en annexe.

1°) Désignation des zones d'accélération d'énergies renouvelables

La Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables implique une identification, de la part de chaque commune, des zones propices à l'implantation d'énergies renouvelables.

La Préfecture du Gard a défini comme objectif de développement pour notre Département le photovoltaïque, compte tenu du contexte écologique et paysager du territoire.

Il est donc du ressort de chaque commune de définir ses propres zones d'accélération et de délibérer sur celles-ci. Une étude, confiée au Cabinet Avenir Sud Environnement, a permis de définir la zone suivante : Le parking des arènes (5 000 m²), Rue du Stade, avec une surface de panneaux de 2013 m² et une énergie produite par an de 573 MWh, puissance 443 kw. Monsieur le Maire propose donc de valider cette zone.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

2°) Construction d'une salle polyvalente – Demande de subvention à l'Etat (DETR 2024)

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une Salle polyvalente.

Le Cabinet SCOP ECO STUDIO, retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, a fourni une estimation du montant des travaux, de 1 884 000 € HT, plus les honoraires de maîtrise d'œuvre 197 820 € HT et les honoraires divers (bureau de contrôle et mission S.P.S., études géotechnique et béton armé) pour 88 180 € HT, **soit un montant total de 2 170 000 € HT.**

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Subvention État (DETR 2024) : 30 % soit **651 000 €**
- Subvention Conseil Départemental : 20 % soit **434 000 €**
- Conseil Régional : 10 % soit **217 000 €**
- Fonds de concours Nîmes Métropole : 20 % soit **434 000 €**
- Fonds propres : 20 % soit **434 000 €**

Il est demandé d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à l'Etat (DETR 2024).

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

3°) Construction d'une salle polyvalente – Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard

Même sujet que précédemment. Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental du Gard.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

4°) Construction d'une salle polyvalente – Demande de subvention à la Région Occitanie

Même sujet que précédemment. Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention à la Région Occitanie.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

5°) Construction d'une salle polyvalente – Demande de Fonds de Concours à Nîmes Métropole

Même sujet que précédemment. Il est demandé d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de Fonds de Concours à Nîmes Métropole.

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

6°) Décision modificative n° 4 Budget principal

L'acquisition de parcelles à titre gratuit ou à l'euro symbolique nécessite d'effectuer des écritures comptables (opérations patrimoniales), dont les crédits n'ont pas été prévus au Budget. Il faut donc inscrire les crédits suivants, en section d'investissement, au chapitre 041 :

En dépenses, C/ 2112 + 200 €
En recettes, C/ 1328 + 200 €

Résultat du vote : Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- La visite de la Maison de santé par les élus n'a pas pu avoir lieu car les travaux n'étaient pas terminés. Une nouvelle date sera proposée.
- Le Téléthon a une nouvelle fois bien fonctionné, 13 652 € ont été récoltés.
- Le prochain Conseil municipal aura lieu fin janvier 2024.

---oooOOooo---

Fin de séance à 21 h.

Compte-rendu établi par Madame Karine PERROTIN, secrétaire de séance.